

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
001-210102117-20241219-D20241912003-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 31/12/2024

**Séance du 19 DECEMBRE 2024**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation	16/12/2024
Date d'affichage	13/01/2025

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

Objet de la Délibération  
**ONF – coupes de bois  
2025**

**EXCUSES** : Nadine DE LAJUDIE, Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, du programme de coupes de bois à l'état d'assiette de la forêt communale, proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2025. Cette proposition résulte du plan de gestion de la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

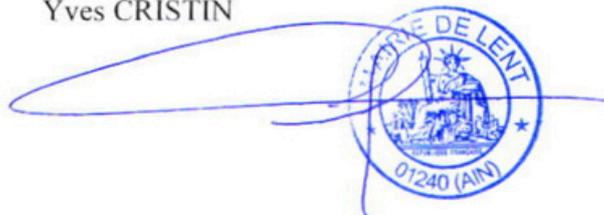
VOTE le programme de coupe de bois 2025 proposé par l'ONF ainsi qu'il suit et demande la commercialisation en contrat bois façonné.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé m <sup>3</sup>	Surface ha	Année	Mode de commercialisation
21	IRR	136	3.4	2025	Contrat bois façonné

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2024  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
001-210102117-20241219-D20241912002-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 31/12/2024

**Séance du 19 DECEMBRE 2024**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
16/12/2024
Date d'affichage
13/01/2025

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

**EXCUSES** : Nadine DE LAJUDIE, Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

Objet de la Délibération
<b>Conseiller numérique Renouvellement de la convention</b>

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée, qu'une délibération a été prise le 30 novembre 2023 concernant la mise à disposition par la commune de Polliat d'un conseiller numérique, une fois par semaine.

Une convention a été signée, et doit être renouvelée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition d'un conseiller numérique par la commune de Polliat

APPROUVE le renouvellement de la convention, ainsi que la contribution annuelle,

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2024  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241219-D20241912001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

**Séance du 19 DECEMBRE 2024**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation	16/12/2024
Date d'affichage	13/01/2025

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

**EXCUSES** : Nadine DE LAJUDIE, Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

Objet de la Délibération	<b>CARTE D'ACHAT Contrat 2025</b>
--------------------------	---------------------------------------

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat avait été signé le 23/07/2020 avec la Caisse d'Epargne de Lyon, concernant la carte d'achat publique.

Suite aux nouvelles conditions tarifaires en annexe concernant ce service, Il est nécessaire d'établir un nouveau contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE l'établissement d'un nouveau contrat avec la Caisse d'Epargne de Lyon

ACCEPTTE les nouvelles conditions tarifaires

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



# Contrat Carte Achat Public

## Raison Sociale du client :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241219-D20241912001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 04/12/2024

Carte Achat		
Cotisation Forfait Cartes incluant une carte	25.00	Euros / mois
Cotisation par Carte supplémentaire	25.00	Euros / mois

Prestations comprises dans le forfait	
Commande de cartes	Le forfait comprend l'envoi des cartes au responsable de programme et l'envoi du code confidentiel à chaque porteur.
Ouverture du compte technique	La Caisse d'Épargne ouvre un compte technique au nom de l'entité afin de comptabiliser les dépenses effectuées par carte et les virements en remboursement de la créance de la Caisse d'Épargne. Le solde du compte technique est consultable sur le site sécurisé CE net SP.
Un accès au portail Web	Le titulaire du compte technique dispose d'un service de consultation, d'administration et de gestion des cartes : référencement des fournisseurs, paramétrage des plafonds.
Coût de gestion de la trésorerie	Le forfait comprend l'avance de trésorerie effectuée par la Caisse d'Épargne.
Relevé d'opérations	Le relevé d'opérations – pièce justificative de la dépense – est téléchargeable sur le site CE net SP
Gestion de contrat et de compte	La gestion de tenue de compte comprend l'ensemble des mouvements en crédit et en débit du compte technique opéré par la Caisse d'Épargne.
Assistance téléphonique	Conseil et assistance téléphonique de la Caisse d'Épargne inclus au 0 825 825 620 (hors coût de la communication : 0.15 € / mn) ou par mail à <a href="mailto:service-cap@bpce.fr">service-cap@bpce.fr</a>
Prestations hors forfait	
- Commission sur flux	0.70 %
- Re-fabrication d'une carte d'achat	9.50 Euros
- Réédition du code secret de la carte	7.00 Euros
- Suppression carte d'achat du programme	15.00 Euros
Autres prestations sur devis soumises ou non à la TVA	
- Divers non soumis à la TVA : Animation de réunion / formation individuelle ou en groupe au sein de la Caisse d'Épargne ou dans les locaux de l'Entité Publique, du représentant de l'Entité Publique ou des collaborateurs utilisateurs de la Carte Achat Public	Par demi-journée 400.00 euros
- Divers soumis à la TVA : Animation réunion Fournisseurs Accepteurs	Par demi-journée 400.00 euros
- Taux d'intérêt des pénalités de retard	3 fois le taux d'intérêt légal, majoré de l'indemnité de frais de recouvrement fixée à 40 euros

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
001-210102117-20241219-D20241912004-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 02/01/2025

**Séance du 19 DECEMBRE 2024**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation	16/12/2024
Date d'affichage	13/01/2025

**Objet de la Délibération**  
**CESSION à l'euro  
Symbolique – chemin de  
Desserte Les Taboutes**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

**EXCUSES** : Nadine DE LAJUDIE, Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, Que l'emprise réelle du chemin communal concorde dorénavant avec le cadastre au droit de l'étang BOUVENT. Il n'est donc pas pertinent de conserver la parcelle cadastrée D 638 d'une contenance de 7a59ca située à flanc de la chaussée de l'étang BOUVENT cadastrée D29.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ de céder pour l'Euro symbolique 07a et 59ca du chemin de desserte communale au propriétaire de la parcelle D 29 Monsieur Max BOULIVAN,

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2024  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN